

5. ANNEXES

	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Pi è c e n° 5.12	
Arrêté par délibération du Conseil Municipal : le 10 octobre 2013 Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 11 février 2015	

- | | |
|--|--|
|  | Bois et forêts soumis au régime forestier |
|  AC1 | Servitudes de protection des monuments historiques. |
|  A5 | Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau potable et d'assainement. |
|  Ik | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abatage d'arbres. |
|  PT2 | Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles institués en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des Postes et de Télécommunications. |
|  PT3 | Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunication (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques). |
|  T1 | Servitudes relatives aux chemins de fer. |

